



CAISSE D'EPARGNE DE NYON

# Rapport de gestion 2020



**Caisse d'Epargne de Nyon**

Société coopérative

Membre de l'Association suisse  
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon

Tél. 022 994 77 77

Fax 022 994 77 75

E-mail [info@cen.ch](mailto:info@cen.ch)

[www.cen.ch](http://www.cen.ch)

IMPRESSUM :

Photographies de couverture (de gauche à droite) :

1) © Peter Colberg

2) + 3) RELAIS COM / [www.relaiscom.ch](http://www.relaiscom.ch)

Photographie page 7 :

© DepositPhoto

Photographies pages 8, 9, 10, 11, 15, 19, 29 et 56 :

Disposition et réalisation Joao-Images / [www.joao-images.com](http://www.joao-images.com)

Photographie page 37 :

© Adobe Stock

Photographie pages 44 et 45 :

© Michel Perret

Photographies pages 51 et 54 :

Disposition et réalisation RELAIS COM / [www.relaiscom.ch](http://www.relaiscom.ch)

Conception graphique, mise en page, impressum : [www.bsrimprimeurs.ch](http://www.bsrimprimeurs.ch)

# Sommaire

7	Gouvernance d'entreprise
18	Message de la Banque
20	Bilans
22	Compte de résultat
24	Etat des capitaux propres
25	La CEN en bref
30	Annexe aux comptes annuels
53	Rapport de révision
55	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

” Des valeurs fortes pour  
des liens privilégiés

# Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques ».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).



# Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.







### **ANSERMET JACQUES \***

**1957, Suisse**  
**Ingénieur civil HES, Nyon**

**Entrée en fonction en 2012**

**Président du**  
**Conseil d'administration**  
**depuis 2019**

**Échéance du mandat**  
**en 2024**

#### **Formation**

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC  
Études d'ingénieur civil HES (1981).

#### **Parcours professionnel**

Entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

#### **Autres activités et groupements d'intérêt**

Président de la Fondation Goblet  
Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)  
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly  
Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises  
Ancien syndic de Chéserey durant 3 législatures de 1998 à 2011  
Ancien député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017.



### **DELACHAUX NICOLAS \***

**1960, Suisse**

**Architecte EPFL-SIA, Nyon**

**Entrée en fonction en 2014**

**Vice-président du**  
**Conseil d'administration**  
**depuis 2019**

**Échéance du mandat**  
**en 2022**

#### **Formation**

CFC dessinateur en bâtiment (1980)  
Diplôme d'architecte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)  
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)  
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

#### **Parcours professionnel**

En 1988, il crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et dès 1994, membre du Collège Suisse des Experts Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

#### **Autres activités et groupements d'intérêt**

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique de l'Etat de Vaud (ComSol), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud. Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques  
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.



## **BURNIER DOMINIQUE \***

**1950, Suisse**

**Notaire à la retraite et administrateur de la régie immobilière Burnier & Cie SA, Nyon**

**Entrée en fonction en 2000**

**Secrétaire du Conseil d'administration depuis 2003**

**Échéance du mandat en 2021**

### **Formation**

Maturité fédérale classique (1970). Entrée à la Faculté de droit à Lausanne où il obtient en 1980 le titre de Docteur en droit après avoir soutenu une thèse de doctorat sur « la Notion de l'Invention en droit européen des Brevets ». Poursuite de la formation professionnelle par un stage de notaire (4 ans), d'abord chez le notaire Jean-David Dénéreaz, à Vevey, puis chez le notaire Roland Rochat, à Lausanne et obtient sa patente de notaire en 1984, date à laquelle il s'associe avec le notaire André-Louis Burnier, à Nyon.

### **Parcours professionnel**

Durant ses années de formation, il est assistant du professeur Joseph Voyame, à la faculté de droit de Lausanne, en « Propriété intellectuelle » (3 ans), greffier au Tribunal d'Arrondissement de la Côte (ex-tribunal du district de Nyon), juge au Tribunal militaire de Division I. Depuis 1984, sa principale activité est le notariat jusqu'en 2014, année où il prend sa retraite. Durant cette période d'activité, il fonctionne également pendant 4 ans comme greffier de la Justice de Paix de Gingins, entre au Conseil d'administration de différentes sociétés, notamment celui de Burnier & Cie SA, dont il est toujours membre et président depuis 2002.

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre des Conseils d'administration de Burnier & Cie SA (président), de Temoanare SA (président), de Rue César Soulié 3-5-7 SA (président), de PAB SA (membre)

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de Burnier & Cie SA (président)

Ancien membre du Conseil de la Fondation Cécile Pélichet

Ancien membre du Conseil de la Fondation Abraham Hermanjat

Ancien membre de l'Office du Tourisme de Nyon (8 ans dont 4 de présidence)

Ancien membre du Conseil d'administration de la société Velcro Industries NV (10 ans).



## **NOVERRAZ JACQUES-DANIEL \***

**1974, Suisse**

**Notaire**

**Entrée en fonction en 2014**

**Membre du Conseil d'administration**

**Échéance du mandat en 2022**

### **Formation**

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001  
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

### **Parcours professionnel**

Au terme de ses études de droit, il effectue des stages au sein des Etudes de M<sup>e</sup> Eric Châtelain, Pully (2005-2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Etude Burnier & Noverraz, Nyon, puis en 2013 d'une autre étude de notaires.

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud

Membre du Comité de l'Association des notaires vaudois.

**GUIGNARD NAVA  
BÉRÉNICE \*****1973, Suisse****Conseillère senior  
en planification fiscale  
et patrimoniale, Genève****Entrée en fonction en 2019****Membre du Conseil  
d'administration****Échéance du mandat  
en 2023****Formation**

Etudes de droit – Université de Genève (1998)  
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)  
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

**Parcours professionnel**

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, elle a rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.

---

\* Respectent les critères d'indépendance selon les cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/1

# Suppléants (ne siègent pas)

Les administrateurs suppléants ne sont appelés à siéger au sein du Conseil d'administration et ce par ordre d'ancienneté, qu'en cas de démission d'administrateurs en cours de mandat ou en cas de décès

d'administrateurs. Les administrateurs suppléants, choisis parmi les sociétaires, sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

**CHALLANDE CHRISTOPHE****1966, Suisse****Entrepreneur, Nyon****Election en 2014****Suppléant au Conseil d'administration****Échéance du mandat  
en 2022****Formation**

CFC employé de commerce (1985)

Formation Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

**Parcours professionnel**

Entre en 1986 dans l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon, en tant qu'employé de commerce, il en prend la direction dans les années 1990 et en devient propriétaire en 1998.

Administrateur Président des sociétés Challande & Fils Holding Sàrl, Challande Environnement - CHN Transports SA, Challande Immobilier Sàrl, Revmat CHN SA, Sotridec SA, à Nyon.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Président de l'Association Suisse des Marchands de Matériaux section romande

Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

---

**HANHART LISE****1977, Suisse****Responsable comptabilité, Le Brassus****Election en 2019****Suppléante au Conseil d'administration****Échéance du mandat  
en 2023****Formation**

Master HEC – Université de Genève (1999)

Expertise-Comptable internationale – ACCA (2014)

Diplôme en normes comptables internationales

IFRS – ACCA (2019).

**Parcours professionnel**

A la suite de ses études en gestion d'entreprise, elle débute sa carrière professionnelle en tant qu'auditrice externe chez KPMG. Elle occupe ensuite différentes positions au sein de sociétés multinationales, gérant notamment la comptabilité et le processus budgétaire. Elle occupe actuellement le poste de responsable comptabilité pour la manufacture horlogère Audemars Piguet au Brassus.

**Autres activités**

Vice-présidente du conseil général de la commune de Grens et membre de la commission de gestion.

---

# Direction

La Direction est composée de deux membres. La gestion de l'ensemble de la société et la représentation à l'égard des tiers sont confiées au Directeur nommé par le Conseil d'administration.

La Direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.

**CIRCELLI ANTONIO****1966, Suisse****Entrée en fonction en 2007****Directeur de la Banque****Formation**

CFC employé de commerce Gestion (1985)  
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

**Parcours professionnel**

Au terme de son apprentissage, il devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back office bourse et assistant à la gestion de fortune. A son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon  
Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

**GUÉRIN DANIEL****1967, Suisse****Entrée en fonction en 2008****Sous-directeur  
Responsable du service des crédits****Formation**

CFC employé de commerce Gestion (1987)  
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

**Parcours professionnel**

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, il évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1<sup>er</sup> août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits.



Des prestations adaptées  
aux besoins des particuliers  
et des entreprises.



# Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 730 CO en relation avec l'art. 727 CO.

L'Assemblée générale du 22 avril 2020 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2020, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.

# Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/1 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

# 2020, 192<sup>e</sup> exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

## Considérations générales

L'année 2020 marquée par la pandémie Covid-19 dès le 1er trimestre restera dans les mémoires. En plus des restrictions de la vie quotidienne imposées dans le monde entier, elle a entraîné la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale.

En effet, le confinement et l'arrêt brutal de l'activité de nombreux acteurs économiques ont généré une insécurité aussi bien financière que sanitaire.

Par ailleurs, la chute des bourses mondiales de l'ordre de 25 à 30 % au printemps 2020, a instauré un climat de panique, ravivant les mauvais souvenirs de la crise de 2008. Toutefois, la hausse des marchés notamment au 4e trimestre a permis de retrouver les niveaux historiques prévalant en début d'année.

## Economie Suisse

Suite à l'assouplissement des mesures de lutte contre le Covid-19, l'économie suisse s'est rapidement redressée à partir du 2e semestre 2020.

Les dépenses de consommation ont grimpé de manière significative dès la réouverture des magasins et autres entreprises. Le contexte général a par contre pesé sur l'économie d'exportation.

Sur le marché du travail, la situation s'est stabilisée au milieu de l'année, ce qui a généré une légère détente du chômage.

Au niveau immobilier, la pandémie n'a pas ralenti la demande de logements en propriété. Bien au contraire, le rêve de devenir propriétaire a atteint un nouveau sommet l'année dernière en raison de la crise et du recours croissant au télétravail.

Cette situation a incité les locataires à emménager dans plus grand, voire à acquérir leur propre logement, entraînant ainsi les prix à la hausse. De ce fait, aussi bien les prix des biens que les loyers ont augmenté en Suisse, en particulier dans la région lémanique.

Pour sa part, la Banque nationale suisse (BNS) a conservé son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue inchangé à - 0,75%. Ce dernier a été introduit à fin 2014 et devrait persister encore quelque temps.

## Collaborateurs

A la date de l'arrêté comptable, la Caisse d'Epargne de Nyon occupait 14 collaboratrices et collaborateurs, représentant 12,2 personnes à temps complet, dont une apprentie de 1ère année (11,5 personnes à temps complet au 31.12.2019).

## Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 9 décembre 2020 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la Finma.

## Régime des petites banques

La Caisse d'Epargne de Nyon a intégré dès janvier 2020 le régime des petites banques de catégories 4 et 5 mis en place par la Finma. Ce régime nous permet de bénéficier d'allègements réglementaires, notamment pour les calculs des fonds propres, du ratio de levier et des liquidités, qui sont publiés de manière simplifiée.

## Rapport de gestion

Malgré les difficultés liées au coronavirus, le total de notre bilan a progressé de 6,5 % à CHF 507,4 mios. Notre collaboration notamment avec les corporations de droit public a contribué à l'augmentation à CHF 30,7 mios (+ 85,7 %) des créances à la clientèle. Les créances hypothécaires quant à elles se sont élevées à CHF 357 mios (+ 5,9 %). Ainsi le total des crédits accordés à nos clients s'inscrit à CHF 387,7 mios (+ 9,6 %).

Les dépôts de la clientèle ont également connu une évolution favorable, car grâce aux apports enregistrés de CHF 34,4 mios, ils atteignent un nouveau plafond à CHF 386 mios (+ 9,8%). Ils refinancent dorénavant le 99,6 % de nos crédits.

La réduction de nos charges d'intérêt a permis à notre marge brute de s'établir à CHF 5,720 mios (+4,7 %) et notre marge nette à CHF 5,071 mios (+4,5 %). De même, l'optimisation de la gestion de nos bancomats ainsi que l'utilisation moindre de notre budget marketing ont favorisé la diminution des charges d'exploitation à CHF 3,194 mios (- 1,7 %).

Ces éléments conjugués à un résultat positif sur titres, malgré des marchés très volatils, ont participé à la progression de 6,8 % à CHF 2,438 mios du résultat opérationnel. Pour sa part, le bénéfice de l'exercice s'est élevé à CHF 1,415 mio, en hausse de 4,6 %. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 12 %, ainsi qu'une dotation conséquente aux fonds propres, indispensables au développement et à la stabilité de la banque.

Nous tenons à remercier nos clients et sociétaires pour leur confiance, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs, qui par leurs compétences et facultés d'adaptation, nous ont permis d'offrir un accueil et des services de grande qualité tout au long de cette année particulière.

Au nom du Conseil d'administration  
et de la Direction



J. Ansermet  
Président



A. Circelli  
Directeur



# Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
Liquidités		78 216 309.73	78 156 844.86
Créances sur les banques		10 800 052.88	14 443 613.13
Créances sur la clientèle	8	30 702 466.32	16 532 677.64
Créances hypothécaires	8	356 968 865.41	337 046 522.65
Opérations de négoce	9	1 259 081.18	1 146 170.78
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	-	-
Immobilisations financières	11	26 754 985.50	26 010 730.11
Comptes de régularisation		409 390.59	514 875.99
Participations	12	398 538.86	314 560.46
Immobilisations corporelles	13	1 557 560.00	1 429 120.00
Autres actifs	14	333 045.14	616 896.54
<b>Total des actifs</b>		<b>507 400 295.61</b>	<b>476 212 012.16</b>
.....			
Total des créances de rang subordonné		6 111 150.00	6 181 750.00
.....			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
.....			

Passifs	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
Engagements envers les banques		5 002 500.00	6 006 482.65
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		339 565 872.42	305 512 601.39
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	186 521.55	325 146.21
Obligations de caisse		46 406 000.00	46 063 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	68 100 000.00	72 100 000.00
Comptes de régularisation		818 456.63	904 538.12
Autres passifs	14	267 098.43	317 731.35
Provisions	19	1 900 000.00	1 800 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	8 400 000.00	7 700 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 300 000.00	5 200 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		28 800 000.00	27 700 000.00
Bénéfice reporté		38 512.44	29 672.51
Bénéfice de l'exercice		1 415 334.14	1 352 839.93
<b>Total des passifs</b>		<b>507 400 295.61</b>	<b>476 212 012.16</b>

## Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8. 23	32 155.00	82 655.00
Engagements irrévocables	8	16 361 458.00	11 336 350.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	370 720.00	333 760.00

# Compte de résultat

		<b>2020</b>	2019
	Annexe	CHF	CHF
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes		6 613 514.73	6 748 859.18
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		49'911.75	58 510.00
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		839 764.11	744 562.03
Charges d'intérêts		-1 782 771.15	-2 088 215.28
Résultat brut des opérations d'intérêts		<b>5 720 419.44</b>	<b>5 463 715.93</b>
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 649 747.77	- 613 062.45
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		<b>5 070 671.67</b>	<b>4 850 653.48</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		36 515.95	30 273.43
Produit des commissions sur les opérations de crédit		27 850.00	18 692.50
Produit des commissions sur les autres prestations de service		297 383.68	313 881.43
Charges de commissions		- 77 443.70	- 30 858.00
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		<b>284 305.93</b>	<b>331 989.36</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	24	<b>142 407.44</b>	<b>333 242.74</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		826 988.45	171 181.40
Produit des participations		13 112.00	13 112.00
Résultat des immeubles		33 730.57	38 513.61
Autres produits ordinaires		535.60	353 210.77
Autres charges ordinaires		-417 562.04	-272 750.00
Sous-total Autres résultats ordinaires		<b>456 804.58</b>	<b>303 267.78</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	25	-2 093 583.53	-2 072 736.95
Autres charges d'exploitation	26	-1 100 100.59	-1 177 432.48
Sous-total Charges d'exploitation		<b>-3 193 684.12</b>	<b>-3 250 169.43</b>
<b>Report</b>		2 760 505.50	2 568 983.93

	Annexe	<b>2020</b> CHF	2019 CHF
<b>Report</b>		2 760 505.50	2 568 983.93
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 222 224.91	- 185 005.20
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 100 000.00	- 102 000.00
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 438 280.59</b>	<b>2 281 978.73</b>
Produits extraordinaires	27	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	- 700 000.00	- 600 000.00
Impôts	28	- 322 946.45	- 329 138.80
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1 415 334.14</b>	<b>1 352 839.93</b>

	<b>2020</b> CHF	2019 CHF
<b>Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan</b>		
Bénéfice de l'exercice	1 415 334.14	1 352 839.93
Bénéfice reporté	38 512.44	29 672.51
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>1 453 846.58</b>	<b>1 382 512.44</b>

**Répartition du bénéfice (2019) et proposition de répartition du bénéfice (2020)**

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	1 100 000.00	1 100 000.00
Distribution sur le capital social		
- Dividende statutaire 5 %	60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (7 %)	84 000.00	84 000.00
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>109 846.58</b>	<b>38 512.44</b>

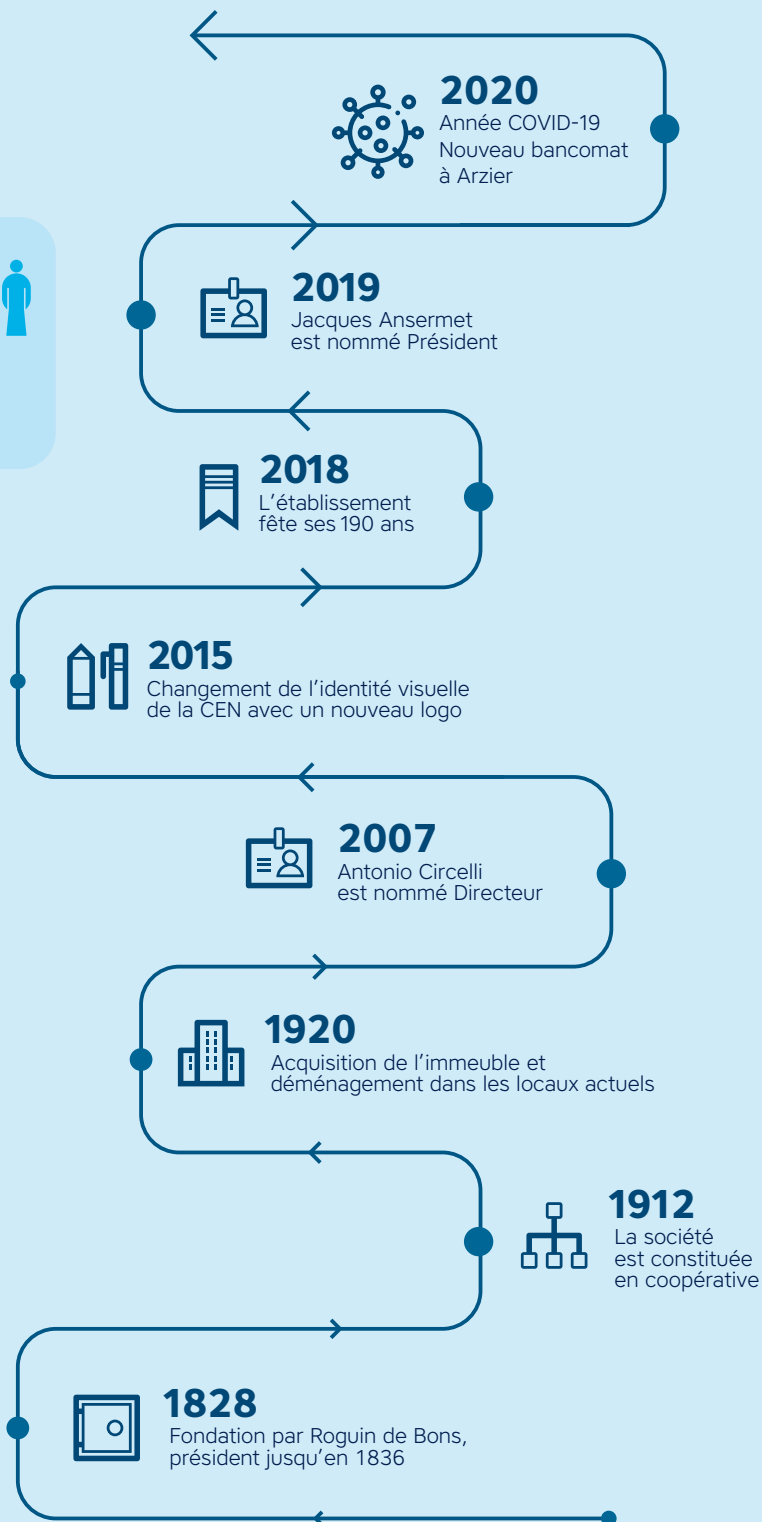
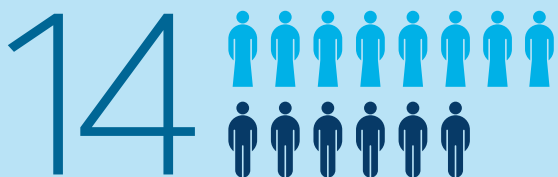
# État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2020</b>	<b>1 200</b>	-	<b>5 200</b>	<b>7 700</b>	<b>27 730</b>	-	<b>1 353</b>	<b>43 183</b>
Répartition du bénéfice 2019								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	-100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 100	-	-1 100	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 144	- 144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	9	-	- 9	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	700	-	-	-	700
Bénéfice 2020	-	-	-	-	-	-	1 415	1 415
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>1 200</b>	-	<b>5 300</b>	<b>8 400</b>	<b>28 839</b>	-	<b>1 415</b>	<b>45 154</b>

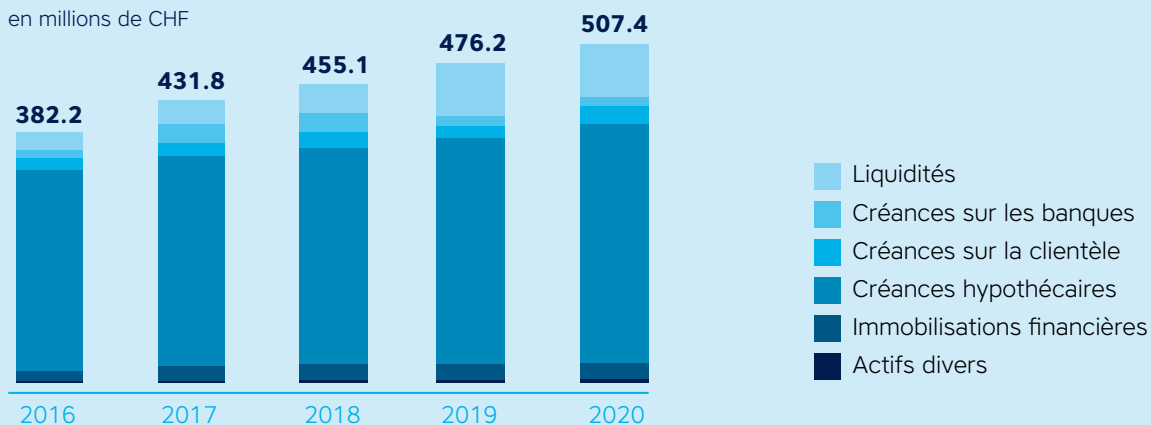


# La CEN en bref



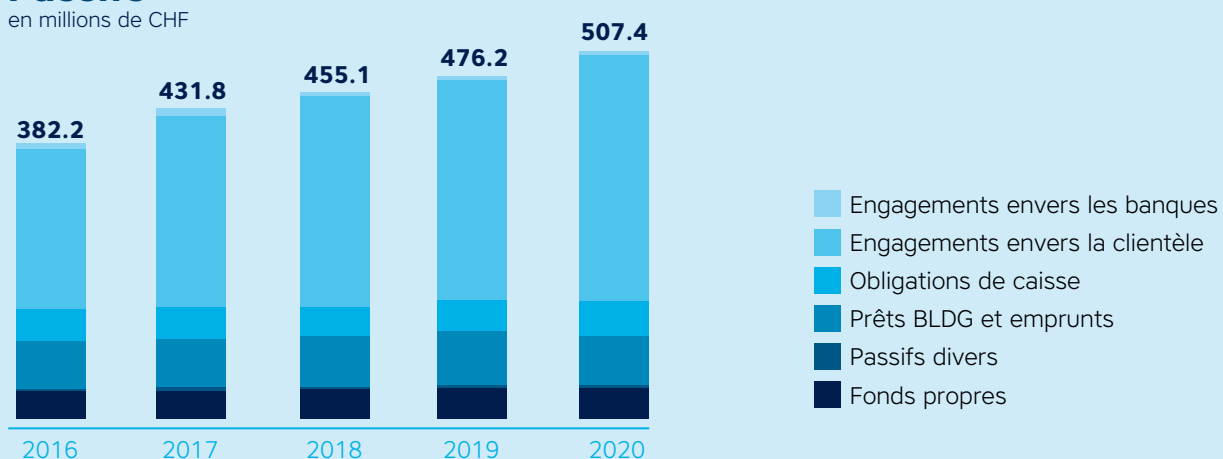
## Actifs

en millions de CHF

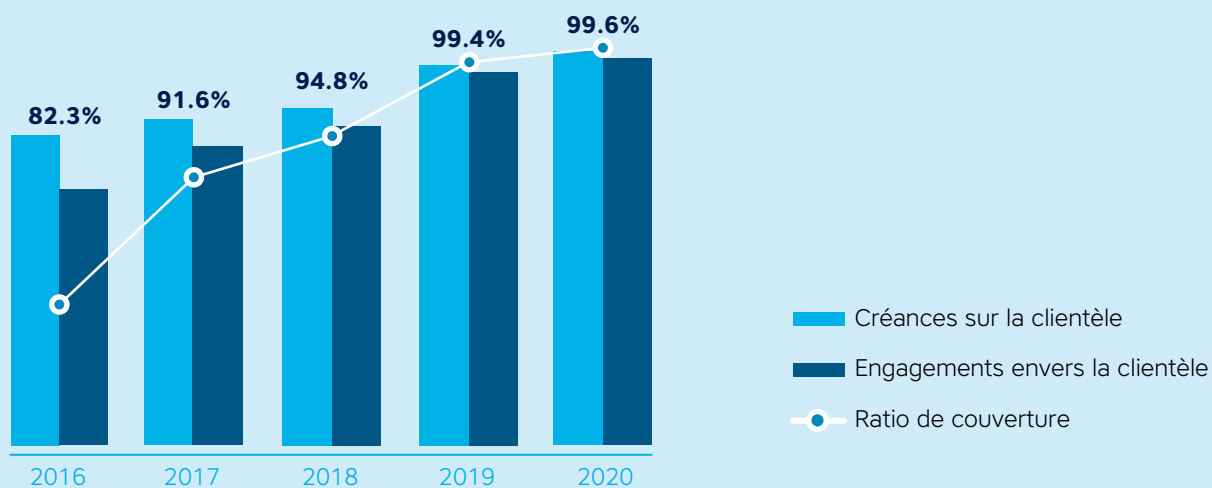


## Passifs

en millions de CHF

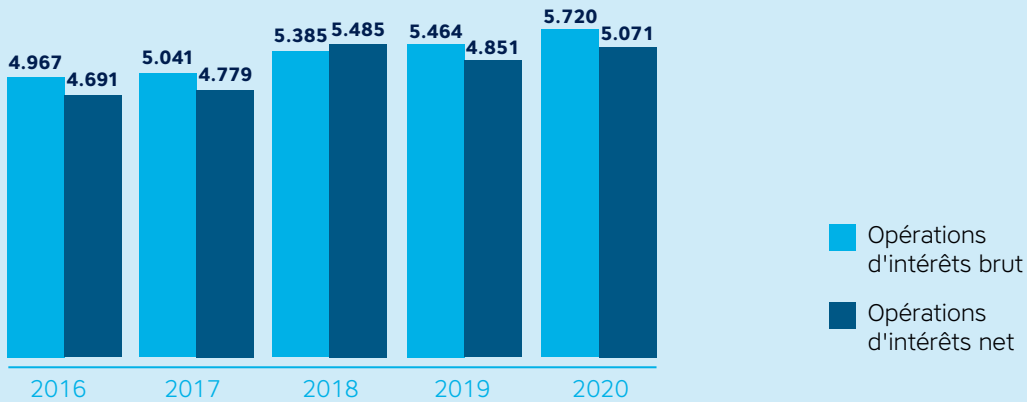


## Ratio de couverture



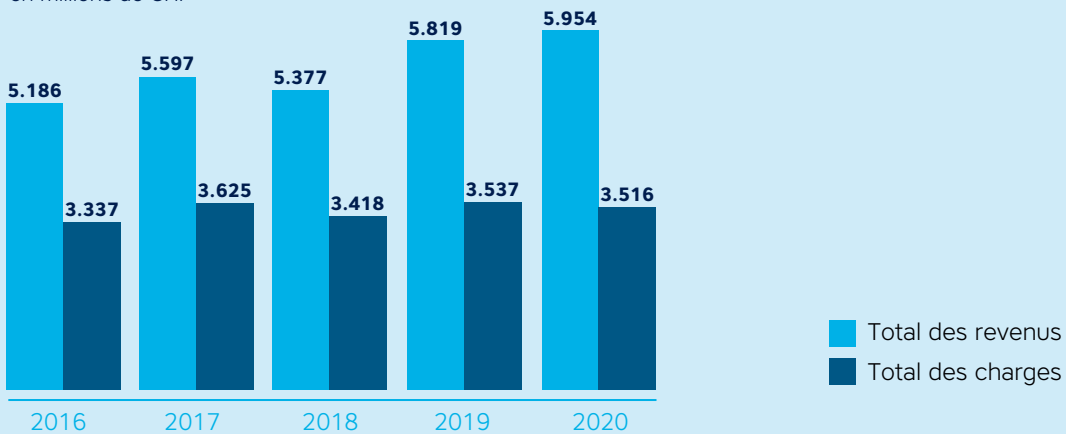
## Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



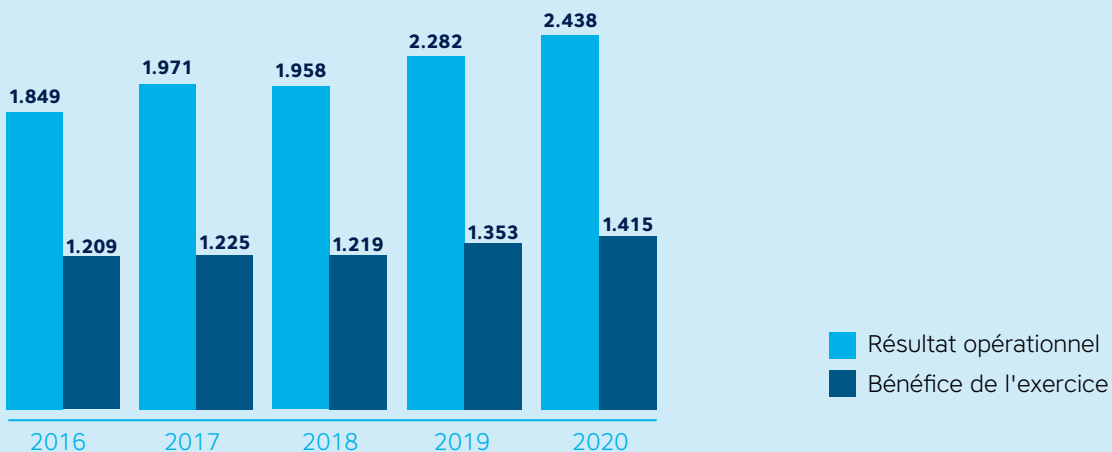
## Revenus et charges

en millions de CHF



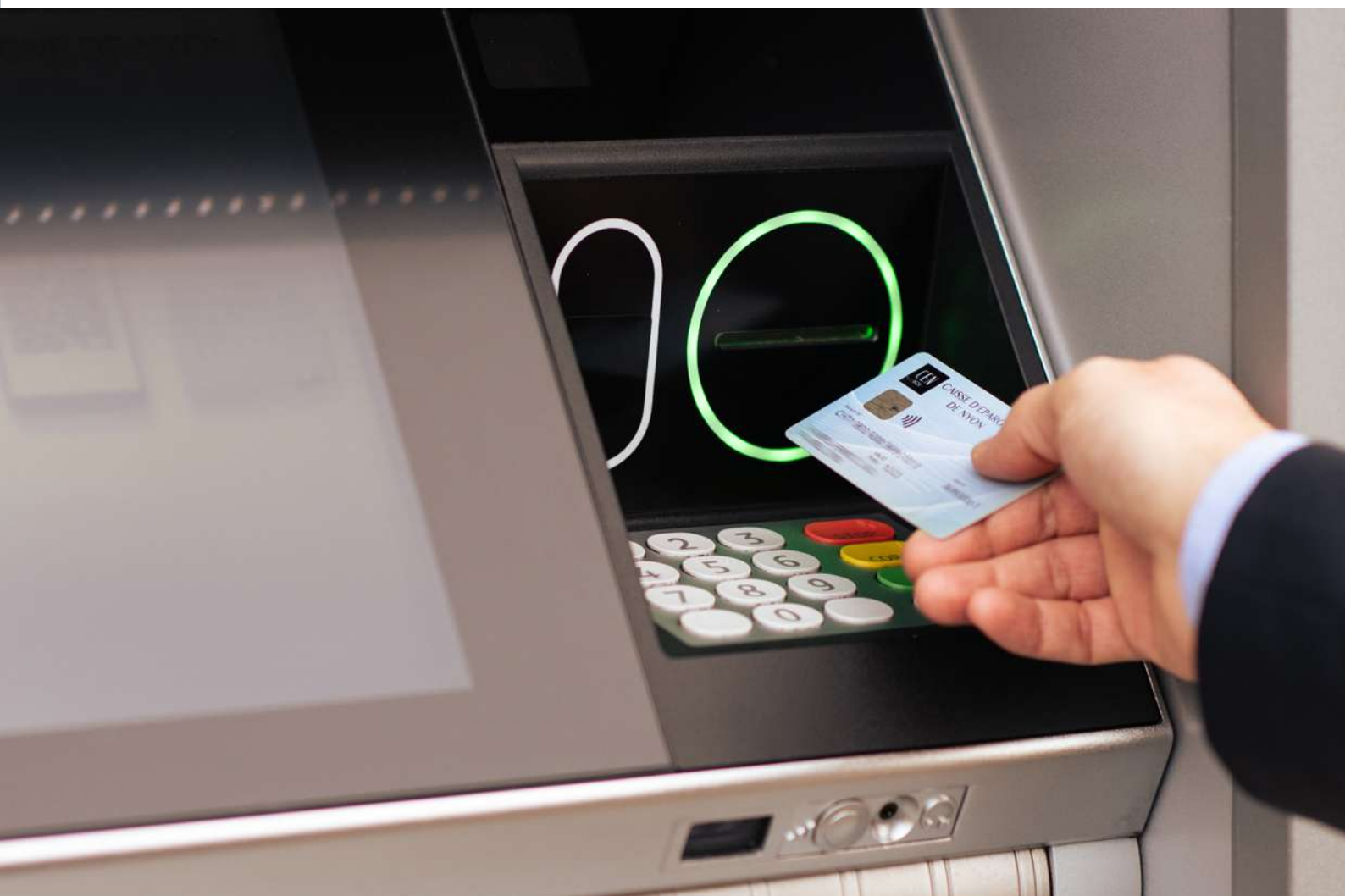
## Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF





Six bancomats  
à votre disposition  
dans le district



**Nyon :** Rue St-Jean 11 – 1260 Nyon (face au parking Perdtemps)

**Prangins :** La Place – 1197 Prangins (bâtiment communal)

**Genolier :** Route de la Gare 5 – 1272 Genolier (proche de la Pharmacie)

**Bassins :** Rue de l’Ancienne Scierie 2 – 1269 Bassins (Piscine de Bassins)

**Arzier-Le Muids :** Route de St-Cergue 16 – 1273 Arzier-Le Muids (Denner Express)

**St-Cergue :** Place Sy-Vieuxville 1 – 1264 St-Cergue (bâtiment communal)

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

### Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/3, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

### Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 76% du total du bilan (exercice précédent 74%).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 76% du total du bilan au 31 décembre 2020 (exercice précédent 74%). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

### Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions

et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

## 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

### 2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à son Ordonnance d'exécution ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/1.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

### Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation.

Les postes du bilan sont évalués individuellement.

### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

### Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2020	2019
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.8805	0.9675
EUR	1.0805	1.0845
GBP	1.2015	1.2695

### **Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

### **Créances sur les banques**

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

### **Créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne

seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la Banque.

A cet effet, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillances à hauteur de 0,5% du montant total des créances hypothécaires, 2,5% des avances gagées et 5% des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

### **Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

### **Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce**

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

#### **Les opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

### **Immobilisations financières**

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

### **Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance**

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ».

### **Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente**

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

### **Participations**

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

– Immeubles 50 ans      – Autres 5 ans.



La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

### **Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts**

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation actifs et passifs**

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

### **Provisions**

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de

couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

### **Impôts**

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

### **Engagements de prévoyance**

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

### **Opérations hors bilan**

#### **Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

## **2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation**

La Banque déterminait pour ses créances non compromises des correctifs de valeur pour risque latents de défaillance. Suite à l'entrée en vigueur de l'OEPC-FINMA et de son ordonnance, ces correctifs de valeur ont été requalifiés en tant que correctifs de valeur pour risques inhérents de défaillance. Cette requalification voulue par le législateur n'a pas eu d'impact financier pour la Banque, mais uniquement une redéfinition des principes comptables mentionnés au chapitre 2.1 ci-dessus.

## **3. Gestion des risques**

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan - activité principale de la CEN - peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

### **3.1 Risques de crédit**

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en œuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit

approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;

- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;
- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

### **3.2 Risques de variation des taux d'intérêt**

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénario de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégrité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de

la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

### **3.3 Autres risques de marché**

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

### **3.4 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en œuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

### **3.5 Risques opérationnels**

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en œuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

### **Mesures de continuité de l'activité**

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions

de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

## **4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur**

### **4.1 Crédits hypothécaires**

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

### **4.2 Crédits sans couverture**

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

### **4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions**

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;

- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.

## **5. Evaluation des sûretés de crédit**

### **Crédits hypothécaires**

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

## **6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture**

### **Utilisation de la comptabilité de couverture**

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux

fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

#### **Type d'opérations de base et de couverture**

Les opérations de base :

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture :

- Swaps de taux d'intérêts.

#### **Constitution des groupes d'instruments financiers**

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

#### **Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture**

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

#### **Mesure de l'effectivité**

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

### **7. Evénements significatifs survenus après la date du bilan**

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2020 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



## 8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	2 157	2 961	27 176	32 294
<i>dont créances sur corporations de droit public</i>	-	-	18 287	18 287
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	319 070	-	-	319 070
immeubles agricoles	6 821	-	-	6 821
immeubles commerciaux	26 011	-	-	26 011
immeubles artisanaux et industriels	2 158	-	-	2 158
autres	6 283	-	-	6 283
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2020</b>	<b>362 500</b>	<b>2 961</b>	<b>27 176</b>	<b>392 637</b>
Total au 31.12.2019	341 742	425	15 748	357 915
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2020</b>	<b>359 115</b>	<b>2 944</b>	<b>25 612</b>	<b>387 671</b>
Total au 31.12.2019	339 292	414	13 873	353 579
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	18	10	4	32
Engagements irrévocables	11 446	-	4 915	16 361
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	371	-	371
<b>Total hors bilan</b>				
<b>Total au 31.12.2020</b>	<b>11 464</b>	<b>381</b>	<b>4 919</b>	<b>16 764</b>
Total au 31.12.2019	6 753	413	4 587	11 753
<b>Créances compromises</b>				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Total au 31.12.2020</b>	<b>8 999</b>	<b>6 240</b>	<b>2 759</b>	<b>2 759</b>
Total au 31.12.2019	7 441	5 075	2 366	2 366

## 9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019
<b>Actifs</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de participation	1 259	1 146
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>1 259</b>	<b>1 146</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

## 10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Instruments de taux au 31.12.2020</b>			
Swaps	-	187	13 042
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	-	187	13 042
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	187	13 042
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>	-	187	13 042
Situation au 31.12.2019	-	325	16 458

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

## 11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

### Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Titres de créance	11 606	12 955	11 727	13 231
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	11 606	12 955	11 727	13 231
Titres de participation	15 102	13 009	15 980	14 181
Métaux précieux	47	47	90	78
Immeubles	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26 755</b>	<b>26 011</b>	<b>27 797</b>	<b>27 490</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

### Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	1 600	1 150	4 420	3 013	-	-	1 423

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

## 12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2019	2020					Valeur comptable 31.12.2020	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur		
<b>Participations</b>										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sans valeur boursière	315	-	315	-	84	-	-	-	399	
<b>Total des participations</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>399</b>	

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2020.



### 13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2019	2020					Valeur comptable 31.12.2020
				Change- ments d'affectation	Investisse- ments	Désinves- tisements	Amortisse- ments	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 099	1 173	926	-	20	-	43	-	903
Autres immeubles	492	267	225	-	-	-	11	-	214
Autres immobilisations corporelles	6 809	6 531	278	-	331	-	168	-	441
<b>Total des immobili- sations corporelles</b>	<b>9 400</b>	<b>7 971</b>	<b>1 429</b>	<b>-</b>	<b>351</b>	<b>-</b>	<b>222</b>	<b>-</b>	<b>1 558</b>

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2020 (aucun en 2019).

### 14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de compensation	161	289	-	-
Impôts indirects	168	323	260	295
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	2
Actifs et passifs divers	4	5	7	21
<b>Total des autres actifs et autres passifs</b>	<b>333</b>	<b>617</b>	<b>267</b>	<b>318</b>

## 15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	<b>134 247</b>	<b>68 100</b>	133 171	72 100

## 16. Institutions de prévoyance

### Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1er janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 13 assurés actifs et 2 rentiers en font partie (année précédente 13 et 3).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

### Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Épargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

## 16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon	<b>130</b>	90

## 17. Situation économique des institutions de prévoyance

### 17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant :

	<b>31.12.2020</b> en %	31.12.2019 en %
<b>Collective de Prévoyance Copré, Carouge</b>	<b>108.41</b> (non audité)	108.25

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au 31.12.2019	Cotisations payées  <b>2020</b>	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019	31.12.2019			<b>31.12.2020</b>	31.12.2019
<b>Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon</b>	-	-	-	-	-	75	75	75

### 17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2020</b>			Montant net 31.12.2019	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		<b>31.12.2020</b>	31.12.2019
<b>Instituts de prévoyance</b>	<b>150</b>	-	<b>150</b>	100	<b>50</b>	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique «Charges de personnel» du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.- pour l'année 2020.



”

Votre banque  
au cœur de Nyon  
depuis 1828



## 18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	68 100	72 100
<b>Total des emprunts</b>	<b>68 100</b>	72 100
Taux moyen	0.614%	0.757%

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
588	2 500	1.175%	2014	2021
634	2 300	0.050%	2016	2021
583	700	1.300%	2013	2021
571	2 300	1.050%	2013	2021
630	2 700	0.050%	2016	2022
586	2 000	1.550%	2014	2023
576	3 100	1.175%	2013	2023
609	4 500	0.175%	2015	2023
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
<b>Total</b>	<b>68 100</b>			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

## 19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2019	2020						Etat au 31.12.2020
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	
Autres provisions	1 800	-	-	-	-	100	-	1 900
<b>Total des provisions</b>	<b>1 800</b>	-	-	-	-	<b>100</b>	-	<b>1 900</b>
<b>Réserve pour risques bancaires généraux</b>	<b>7 700</b>	-	-	-	-	<b>700</b>	-	<b>8 400</b>
<b>Corrections de valeurs pour risques de défaillance et risque pays</b>	<b>4 336</b>	<b>- 20</b>	-	-	-	<b>1 367</b>	<b>- 717</b>	<b>4 966</b>
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	2 366	- 20	-	-	-	1 130	- 717	2 759
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	1 970	-	-	-	-	237	-	2 207

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

## 20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>Capital social</b>	<b>1 200</b>	<b>2 400</b>	<b>1 200</b>	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.00 en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

## Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2020	31.12.2019
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserves facultatives issues du bénéfice non distribuables	-	-
<b>Total des réserves facultatives ou légales non distribuables</b>	<b>600</b>	600

## 21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Affaires des organes</b>	<b>10 900</b>	9 013	<b>5 592</b>	4 442

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à 11.008 mios au 31 décembre 2020 (9.101 mios au 31 décembre 2019).

## 22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
Liquidités	78 216	-	-	-	-	-	-	78 216
Créances sur les banques	7 785	3 015	-	-	-	-	-	10 800
Créances sur la clientèle	-	7 307	4 200	9 924	9 271	-	-	30 702
Créances hypothécaires	61	16 829	23 256	32 027	148 951	135 845	-	356 969
Opérations de négoce	1 259	-	-	-	-	-	-	1 259
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	12 425	-	1 373	4 235	7 692	1 030	-	26 755
<b>Total 31.12.2020</b>	<b>99 746</b>	<b>27 151</b>	<b>28 829</b>	<b>46 186</b>	<b>165 914</b>	<b>136 875</b>	-	<b>504 701</b>
Total 31.12.2019	109 065	27 316	8 956	45 442	167 184	115 373	-	473 336
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	2 000	3 002	-	-	-	-	-	5 002
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	71 143	268 423	-	-	-	-	-	339 566
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	187	-	-	-	-	-	-	187
Obligations de caisse	-	-	1 560	5 549	30 046	9 251	-	46 406
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	4 800	3 000	28 300	32 000	-	68 100
<b>Total 31.12.2020</b>	<b>73 330</b>	<b>271 425</b>	<b>6 360</b>	<b>8 549</b>	<b>58 346</b>	<b>41 251</b>	-	<b>459 261</b>
Total 31.12.2019	55 852	255 992	4 170	11 737	62 013	40 243	-	430 007



## 23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019
Garanties irrévocables	32	83
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>32</b>	83

## 24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

### Répartition selon le type d'opération

	<b>2020</b>	2019
Opérations sur devises	72	48
Opérations de change	19	95
Opérations sur titres	51	190
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>142</b>	<b>333</b>
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

### Répartition selon les secteurs d'activité

	<b>2020</b>	2019
Gestion du bilan	54	251
Opérations avec la clientèle	88	82
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>142</b>	<b>333</b>

## 25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	<b>2020</b>	2019
Appointements, salaires et gratifications	1 605	1 587
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	274	280
Autres prestations sociales	171	166
Autres charges de personnel	44	40
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>2 094</b>	2 073

## 26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	<b>2020</b>	2019
Coût des locaux, entretien, chauffage	83	75
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	411	395
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier, et aux autres installations	17	21
Honoraires de la société d'audit	87	73
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	82	73
- dont pour d'autres prestations de service	5	-
Autres charges d'exploitation	502	613
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>1 100</b>	<b>1 177</b>

## 27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 0.7 mio en 2020 (CHF 0.6 mio en 2019) par le débit du compte "Variations des réserves pour risques bancaires généraux".

## 28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	<b>2020</b>	2019
Charges pour impôts courants	323	329
<b>Total des impôts</b>	<b>323</b>	<b>329</b>

Taux d'imposition moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel

13.2%

14.4%

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

”

Le partenaire de confiance  
de tous vos projets



” La CEN,  
le choix de la différence.

# Rapport de révision



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

## Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale de la

### Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative, Nyon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2021

BDO SA

Patrick Cattin  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo  
Expert-réviseur agréé

” Jeunes et fiers de l'être



# Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

## Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques »)

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Fonds propres pris en compte</b>		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	45 010	43 039
2 Fonds propres de base (T1)	45 010	43 039
3 Fonds propres totaux	45 010	43 039
<b>Exigences minimales de fonds propres</b>		
4a	41 901	39 012
<b>Ratio de levier simplifié</b>		
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	523 766	487 650
14b Ratio de levier simplifié	8.59%	8.83%
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>		
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1<sup>er</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	75 622	34 856
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	22 071	14 639
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	342.64%	238.10%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	67 939	38 176
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	23 853	12 607
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	284.83%	302.83%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	77 786	58 645
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	22 578	15 253
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	344.53%	384.47%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	79 923	68 709
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	29 080	17 095
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	274.84%	401.92%







Régionale  
et fière de l'être



**Caisse d'Epargne de Nyon**

Rue St-Jean 11  
CP 1091 - 1260 Nyon  
T 022 994 77 77  
info@cen.ch - www.cen.ch